

Développer un hébergement de plein air.

(terrains de campings, parcs résidentiels de loisirs, hébergement insolite : yourtes, tipis, cabanes, roulottes)

Objectifs de la formation

Etre en capacité de développer un hébergement de plein air : de l'urbanisme, aux aspects sociaux, fiscaux, juridiques, aux règles commerciales.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Déroulé

Présentation de la formation, de l'intervenant, des stagiaires et de leurs attentes.

1. Les Conditions d'ouverture des établissements d'hébergement de plein air.

L'urbanisme (cadre général, les espaces protégés, procédure de création, modes d'hébergement et conditions d'implantation...)

2. Statuts juridiques, fiscaux et sociaux des prestataires d'hébergement de plein air. Qualification juridiques (activité commerciale, agricole, civile ?), déclaration d'activités et statuts.

Obligations fiscales (régimes d'imposition des bénéficiaires, application de la TVA, fiscalité locale, autres impôts applicables).

3. Réglementation spécifiques applicables aux établissements d'hébergement de plein air.

Information aux consommateurs, les règles de sécurité contre l'incendie et de panique dans les ERP, règles d'accessibilité aux personnes handicapées, fiche individuelle de police, piscines, réglementation sanitaire, signalisation routière, les aires collectives de jeux, camping et bien loués,

Moyens pédagogiques : Intervention en salle. Apport théorique et échange avec les participants.

Fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis.

Une attestation de formation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Note obtenue en terme de satisfaction des précédents stagiaires (toute formation organisée en 2020 par la Maison Paysanne) : 9,95/10

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter afin d'évaluer les dispositions à prendre.

Dates, lieux et intervenants

11 oct 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne 1 avenue Salvador allendé
Limoux 11300

Francis Varennes, Juriste Fiscaliste;
Auteur de nombreux ouvrages. Spécialiste du
tourisme rural et des questions agricoles.

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), votre chèque et attestation Vivea (si nécessaire) au responsable de stage.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 04/10/2021

Tarifs

Adhérent 189€

Non adhérent 189€

Non agricole 189€

Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea (dans la limite de l'enveloppe disponible), Pour les personnes sans OPCA, nous contacter. Les midis : repas partagé.

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.

mcoupet@mp11.fr

Maison paysanne aude

1, avenue Salvador Allende

11 300 Limoux

Tel. 04 68 31 01 14

N° d'organisme de formation :

76110169011